



Lille, le 12 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

Je prends aujourd’hui la parole au nom de SUD Santé Sociaux, en tant que représentante nationale aux instances du CGOS, pour dresser un constat à la fois lucide et profondément préoccupé de l’année écoulée dans la Fonction Publique Hospitalière.

Nous vivons une période d’une extrême violence sociale. Sur l’ensemble du territoire, les personnels hospitaliers subissent une pression constante, un épuisement moral, physique et une perte de sens qui gangrènent nos métiers. Le quotidien de milliers d’agents, c’est celui de l’urgence permanente, du sous-effectif chronique, des rappels sur les repos, des glissements de tâches et d’un management déshumanisé. Ce que nous vivons, ce n’est pas une crise passagère. C’est une politique délibérée d’abandon du service public hospitalier.

Et cette politique frappe encore plus durement certains territoires déjà historiquement marginalisés. Nous souhaitons ici nous arrêter sur une situation trop souvent rendue invisible : celle vécue à Mayotte.

Depuis le passage du cyclone Chido en décembre 2024, les conséquences humaines, sociales et sanitaires sont d’une extrême gravité. Les infrastructures hospitalières, déjà fragilisées par des années de sous-investissement, ont été dévastées. Nos collègues mahorais travaillent aujourd’hui dans des conditions indignes, sans moyens, parfois sans eau, sans électricité, sans encadrement, ni soutien institutionnel.

Ce désastre climatique a mis à nu une réalité que nous dénonçons depuis longtemps : le mépris structurel dont sont victimes les agents hospitaliers mahorais. Car à Mayotte, les droits sociaux sont au rabais. Les inégalités y sont profondes, systématiques. Mayotte est un territoire de la République Française, mais les principes d’égalité, de continuité territoriale et de justice sociale y sont piétinés.

Pour SUD Santé Sociaux, cette situation est l’expression la plus violente des logiques néocoloniales qui traversent encore nos institutions.

Le CGOS a su agir avec rapidité et pragmatisme pour permettre à nos collègues de bénéficier d’une aide exceptionnelle d’urgence abondée sur ses fonds propres. Cela démontre la nécessité des œuvres sociales et solidaires. La réactivité du CGOS ne doit pas faire oublier la part de responsabilité de l’État à reconstruire ce territoire prioritairement.

Nous exigeons des moyens d'urgence pour reconstruire les infrastructures, sécuriser les conditions de travail, garantir la continuité des soins. Mais au-delà, nous revendiquons l'égalité réelle des droits pour les agents de Mayotte, comme pour toutes et tous.

Par ailleurs, l'ensemble de la Fonction Publique Hospitalière est aujourd'hui confronté à une précarisation galopante. Aujourd'hui, dans la fonction publique hospitalière, près d'un agent sur quatre est contractuel. Cette précarisation constante a un impact direct sur le financement de notre caisse de retraite, la CNRACL.

En effet, les contractuels ne cotisent pas à la CNRACL mais à d'autres caisses, comme l'IRCANTEC, entraînant un détournement progressif des cotisations nécessaires à l'équilibre de notre régime. Cette fuite des financements devient rapidement critique, menaçant la pérennité de notre système solidaire.

Face à cet affaiblissement de la CNRACL, de plus en plus d'agents se tournent vers des dispositifs individuels comme le Plan d'Épargne Retraite, à l'image de la CRH, détenue par le groupe privé Allianz. Mais ces solutions, soumises aux aléas du marché, n'offrent aucune garantie de sécurité ni de solidarité.

Nous voulons ainsi vous alerter sur le fait que les politiques publiques que vous pouvez être amenées à conduire, entraînent dans cet exemple, de graves déséquilibres.

Le bénéfice des droits CGOS au premier jour de travail est une avancée non négligeable pour les personnels contractuels. Il convient à présent de les mettre en stage dès l'embauche et de les titulariser dans les meilleurs délais.

Une fois encore, nous dénonçons la CRH, ce principe de retraite par capitalisation, un produit des assurances Allianz soumis aux aléas du marché.

Par ailleurs, l'ensemble de la Fonction Publique Hospitalière est aujourd'hui confronté à une précarisation galopante. Le nombre de contractuel·le·s explose. Ces collègues, souvent jeunes, souvent femmes, occupent des postes essentiels sans la moindre garantie de stabilité ou de reconnaissance. Les gouvernements successifs font perdurer une fonction publique à deux vitesses, où une main-d'œuvre jetable vient pallier les manques structurels. C'est inacceptable. SUD Santé Sociaux revendique un plan massif de titularisations, pour sortir enfin de cette spirale d'instabilité organisée.

Dans ce contexte de tensions permanentes, les agents doivent en plus, faire face à des atteintes graves à leurs droits fondamentaux. Parmi elles, le paiement des salaires à 90 % en cas d'arrêt maladie est une aberration que le gouvernement nous impose. Comment accepter que les hospitaliers, usé·e·s par leur profession, soient sanctionné·e·s financièrement, après un arrêt de travail prescrit par un médecin, lorsqu'ils et elles tombent malades ? C'est une double peine, et une injustice que nous combattons avec force. La solidarité ne peut être à géométrie variable. C'est la raison pour laquelle SUD Santé Sociaux revendique le retour au taux unique initial de la prestation maladie.

Ainsi, personne ne sera pénalisé quelque soit sa catégorie socio-professionnelle. SUD Santé Sociaux revendique la suppression des trois paliers afin de ne pas précariser davantage les agents.

Ce recul social est inacceptable. Il frappe tous les agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels, et aggrave encore les inégalités. Pire encore, il envoie un message clair : "tombez malade, et vous serez pénalisés".

Le CGOS, via l'ASASM tente de compenser la perte. Mais ce dispositif, bien qu'utile, est limité. Il repose sur une enveloppe fragile et ne garantit pas une égalité de traitement pour toutes et tous. Ce n'est pas au CGOS, financé par nos cotisations sociales, de rattraper les manques d'un système public qui se désengage de ses responsabilités et criminalise les hospitaliers.

Nous, à Sud Santé Sociaux, refusons que les agents paient les frais d'un système qui s'écroule, au profit des réductions de cotisations sociales dont bénéficient les plus riches, et ce, quels que soient les gouvernements depuis les 30 dernières années. Nous refusons que les collègues en arrêt maladie se fassent punir et que l'épuisement professionnel mène à la précarité. Nous devons rétablir la prise en charge à 100 % dès le premier jour d'arrêt maladie pour tous les agents hospitaliers. Elle devra être accompagnée de la mise en place d'un véritable droit à la protection intégrale du revenu en arrêt de travail, sans conditions restrictives ni délais de carence.

La santé des hospitaliers n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. Elle est la base même du bon fonctionnement de nos établissements. Et nous le disons haut et fort : nous ne laisserons tomber personne.

La politique d'austérité insidieuse menée contre la FPH s'exprime également à travers les restrictions imposées au CGOS. Le plafonnement des aides, quelles qu'elles soient, est devenu un mur pour nombre d'agents. Pourtant, le CGOS est un outil fondamental : il incarne une solidarité interprofessionnelle concrète, il soutient les plus vulnérables, il permet aux personnels de partir en vacances, de faire garder leurs enfants, d'accéder à la culture. Il est parfois le seul filet social qui leur reste.

SUD Santé Sociaux se satisfait du déplafonnement durable des aides du CGOS, qui garantit à présent un accès égal et juste aux prestations, quel que soit le niveau de revenu ou la situation personnelle de l'agent. Le reste à vivre des hospitaliers s'effondre. Il faut renforcer, et non affaiblir, les dispositifs de solidarité.

Nous tenons ici à réaffirmer avec force les valeurs qui fondent notre engagement syndical : solidarité, égalité des droits, justice sociale, protection du service public, démocratie syndicale, lutte contre toutes les formes de précarité et de domination

C'est à cette boussole que nous restons fidèles. Et c'est à l'aune de ces principes que nous continuerons à défendre les personnels hospitaliers, à porter leur parole dans toutes les instances, et à nous opposer à toute politique qui attaque leur dignité.

Mesdames, Messieurs, il ne s'agit pas ici d'un simple constat. Il s'agit d'un appel à la responsabilité collective. L'hôpital public n'est pas une entreprise. La santé n'est pas une marchandise. Les agents ne sont pas des variables d'ajustement. Le CGOS n'est pas un guichet, c'est un levier d'actions sociales.

Alors que le gouvernement s'attaque à nos droits les plus fondamentaux, nous continuerons, nous, SUD Santé Sociaux, de nous battre avec et pour nos collègues, pour un hôpital public humain, accessible et égalitaire, pour une Fonction Publique Hospitalière digne de ce nom et pour que le CGOS reste un acteur fort, solidaire, engagé, et en phase avec les réalités sociales du terrain.

Nous tenons à remercier les personnels du CGOS pour leur travail et leur investissement. Il nous paraît important de renforcer les équipes pour améliorer les délais de validation des dossiers agents et prestations.

Je vous remercie pour votre attention.

Assemblée Générale de Lille 2025